

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE
SOCIOCULTURELLE DES FINS DE BOIS DE LA
COMMUNE DE VINEDELLE POUR LE CONSEIL DE
DÉVELOPPEMENT DE GRANDANGOULÈME

DGS - Conseil de Développement
Numéro : 2022-D-112

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°246 du conseil communautaire du 9 décembre 2021 portant délégation d'attribution du conseil au président
- VU, l'arrêté de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Gérard DEZIER en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

DECIDE

Article 1er – Est approuvé le contrat de location de la salle socioculturelle des Fins Bois de la commune de Vindelle, situé 3 rue de la Gerbaude à Vindelle, pour l'organisation d'une réunion de Rencontres Citoyennes Territoriales (RCT) du Conseil de développement de GrandAngoulême, le 18 octobre 2022.

Article 2 – La mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 25 AVR. 2022

Pour Le Président,
Le Vice-Président,



Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 25 AVR. 2022
Publié ou notifié,
Le

25 AVR. 2022

Gérard DEZIER